

DISCOURS CEREMONIE DE CLOTURE

Professeur Emmanuel DECAUX
Président du Secrétariat permanent international *Droits de l'Homme et gouvernements locaux* Nantes – Pays de la Loire.

Jeudi 1^{er} juillet 2010

Je voudrais à mon tour remercier les organisateurs du Forum mondial: Nantes Métropole, le Département de Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire ainsi que l'interface que constitue le Secrétariat permanent avec Franck Barrau et toute son équipe mobilisée avant, pendant et après le Forum ; remercier la Cité des congrès qui nous accueille dans cet espace élégant et fonctionnel. Je tiens également à remercier les participants officiels, les Nations unies, l'OIT, l'UNESCO qui est notre grand partenaire depuis l'origine, l'OIF qui elle aussi a toujours été présente à nos côtés, les Organisations européennes comme l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne dont la vocation d'ouverture sur la société civile fait un interlocuteur naturel tout comme le Bureau du commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, et l'ensemble des institutions nationales des droits de l'Homme, à commencer par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme et le Médiateur de la République.

Car le Forum ne serait rien sans la contribution des ONG, internationales ou locales - je ne vais pas les citer toutes pour ne pas en oublier - mais je tiens à rendre un hommage particulier à Mme Souhayr Belhassen, la présidente de la FIDH, sur cette tribune avec nous, qui est l'honneur de la Tunisie. Les ONG ont été très présentes à travers les débats mais aussi par leurs stands. C'était très impressionnant de se promener dans le hall et de voir toutes les images, les documentations, les témoignages qui étaient disponibles. Je pense en particulier à l'exposition, à l'installation de Médecins du monde avec des courts métrages très sobres et très efficaces pour faire prendre conscience de la situation des « Sans papiers » dans notre propre pays.

Comme vous, Monsieur le maire, je veux saluer Robert Badinter pour le nouveau combat courageux qu'il lance. Ce sera un combat difficile, notamment aux Nations unies. Pour donner un exemple des enjeux, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, a consacré un paragraphe spécifique à l'orientation sexuelle et à l'identité sexuelle, dans son observation générale n°20 de mai 2009 sur le principe de non-discrimination. Or, quelques mois après, le 8 décembre 2009, en examinant le rapport d'activités du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, l'Assemblée générale, sur la base d'un amendement oral présenté par l'Irak au nom du groupe arabe, relayant une initiative infructueuse du groupe africain en 3^{ème} Commission, a supprimé toute mention de l'observation générale n°20, en dénonçant des « *concepts polémiques* » pouvant « *déboucher sur une discrimination négative contre*

les autres personnes » et aller à l'encontre des « *efforts visant à éliminer la discrimination fondée sur la race, la couleur ou la religion et à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes* ». C'est un amendement qui est passé à une petite majorité – 76 voix notamment celles de Cuba, de la Chine et de la Russie, contre 72, avec 26 abstentions dont celles du Brésil et de l'Inde – mais qui a été voté par l'Assemblée générale (A/64/PV.65). C'est assez dire que la partie sera longue et difficile.

Je voudrais surtout évidemment remercier tous les participants. Le Forum ne serait rien sans vous et votre fidélité. Votre présence attentive et exigeante est un encouragement, surtout à cette époque de *zapping* où l'on a tendance à sauter d'un sujet à un autre, d'une mode à l'autre, alors que le Forum s'inscrit dans la durée : c'est un lieu de rencontres, de contacts extraordinaires où l'on peut croiser, connaître, reconnaître des partenaires très différents qui se retrouvent à Nantes pour débattre dans un climat de respect, de liberté et de pluralisme : un avocat chinois, une journaliste soudanaise, un militant ouïgour, un magistrat sénégalais, un expert chilien, un universitaire turc, une historienne malienne, un Prix Nobel ou un « paysan sans terre », peuvent ainsi se rencontrer, discuter et travailler ensemble. Je crois que c'est quelque chose qui est tout à fait unique !

Ces rencontres se sont prolongées de manière plus formelle à travers 36 tables rondes, si j'ai bien compté. Il faudrait avoir le don d'ubiquité - c'est sans doute un peu frustrant de ne pouvoir être présent partout - mais tous les débats ont été enregistrés et pourront, je l'espère, être diffusés sur le site du Forum qui se prolongera ainsi par un Forum virtuel. Cela nous semble d'autant plus utile que ces ateliers portaient sur des thèmes d'actualité essentiels, parfois très pointus, qui ont été abordés en profondeur avec des présentations denses, des discussions ouvertes, des débats nourris. Et je crois que nous avons traité sérieusement des sujets sérieux, en refusant la démagogie comme le pédantisme, ce qui est le meilleur hommage rendu à une démocratie au quotidien. Dans l'atelier sur les médias « *Comment parler des droits de l'Homme ?* », des journalistes ont rappelé qu'il avait aujourd'hui, une continuité entre l'information, la communication et le terrain. D'une certaine manière, nous avons tous témoigné de cette interaction entre le terrain et l'information, de cet échange permanent entre les recherches et les expériences. Il s'agit, là aussi, de quelque chose qui est très précieux pour le Forum.

Pendant ces quatre jours, nous avons surtout appris à nous enrichir de nos différences. Abdoullah Cissé parlait hier soir de « pluralisme ordonné » en faisant écho aux travaux de Mireille Delmas-Marty. Il faut penser la complexité, la diversité au lieu de s'enfermer dans une identité fondée sur l'exclusion de l'autre. Dans son dernier livre d'entretiens avec Françoise Vergès, qui était elle aussi à Nantes lundi, Aimé Césaire proposait d'ajouter à la devise républicaine « *Liberté - Égalité - Fraternité* » le mot « *Diversité* ». C'est un message très fort. De même que depuis Tocqueville, nous savons qu'il faut associer liberté et égalité, il faudrait également réconcilier fraternité et diversité. Il est impossible - et ce serait fastidieux et outrecuidant - de résumer quatre journées de débats, mais un fil conducteur s'imposait à nos travaux : celui de la crise. Il suffit de rappeler les titres des grands axes de discussion : « *Identités, minorités : vivre et agir ensemble dans la diversité* », « *libertés d'expression et d'opinion : un combat permanent* » et « *défendre et renforcer le droit malgré la crise* ». Ils répondent aux quatre libertés proclamées par F. D. Roosevelt à la veille de l'entrée en guerre des Etats-Unis et repris dans le préambule de la Déclaration universelle qui proclame « *l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère* ».

La crise est omniprésente même si, parfois, nous avons l'impression d'être dans l'œil du cyclone. Nous retrouvons les tendances, les logiques folles des années 1930. Dans un bilan de l'année 2008 rédigé pour *l'Annuaire français des relations internationales*, j'avais parlé du « temps des crises ». Nous avons la nostalgie du temps des cerises, comme le montre la couverture de l'essai de Michel Serres qui porte le même titre, mais la crise est omniprésente. Une crise peut en cacher une autre : la crise alimentaire – qui était au cœur des travaux du programme Lascaux – a été aggravée par la bulle spéculative de 2008 qui a elle-même entraîné une crise financière, une crise économique, une crise sociale, voire une crise politique, dans de nombreux pays au Nord comme au Sud, sans parler des catastrophes naturelles ayant frappé Haïti ou le Chili. De manière significative, le Conseil des droits de l'Homme a organisé

pour la première fois des sessions extraordinaires consacrées non à des situations nationales, mais à des défis globaux, comme les conséquences de la crise alimentaire ou les implications de la crise financière sur les droits de l'Homme.

Pour autant, après l'euphorie illusoire des années quatre-vingt-dix, associant démocratie et droits de l'homme à l'échelle planétaire, avec la lutte contre les dictatures ou l'*apartheid*, nous avons basculé dans un monde nouveau où les droits de l'Homme semblent trop souvent démodés, ringards, démonétisés en quelque sorte. Bien plus, après l'utopie du nouvel ordre économique international, la mode intellectuelle des années quatre-vingt était au libéralisme économique, à la dérégulation, à la privatisation, à la délocalisation, le marché mondial remplaçant le service public. Le modèle du reaganisme, puis du thatchérisme, avec l'idéologie du « moins d'Etat », a été contagieux. On abandonnait l'idéologie du *New Deal* ou du *Welfare State* qui avait permis de reconstruire le monde sur des bases plus justes après la grande crise et la guerre mondiale. Les multinationales étaient plus puissantes que nombre d'États, tandis que les organisations financières internationales, elles-mêmes, imposaient des ajustements structurels aux conséquences sociales terribles et en sacrifiant les droits de l'Homme.

Les avertissements n'avaient pas manqué face à cette fracture mondiale. Je pense en particulier aux travaux de la Sous-commission des droits de l'Homme des Nations unies. Certains de ses anciens membres, comme José Bengoa et El Hadje Guissé, sont parmi nous. La Sous-commission avait travaillé longuement sur la responsabilité des entreprises multinationales dans le domaine des droits de l'Homme, en adoptant au consensus en 2003 des principes directeurs qui avaient été aussitôt rejetés de manière radicale et systématique par la Commission des droits de l'Homme, après une campagne acharnée du patronat européen dénonçant une intrusion dans la logique du marché. Les droits de l'homme ne concernaient que les États, non les acteurs économiques. Le moins d'Etat allait ainsi de pair avec « moins de droits de l'Homme » ! Le travail a été repris depuis sur d'autres bases, notamment par John Ruggie l'expert indépendant sur « *Business and Human Rights* », mais pour la première fois, un organe des Nations unies avait osé parler de responsabilité au singulier ou au pluriel pour lutter contre l'impunité des entreprises multinationales, qu'il s'agisse de travail forcé ou de protection de l'environnement... La crise est aujourd'hui passée par là, les chefs d'Etat les plus libéraux en appelant désormais à la moralisation du capitalisme.

De nouveau, on reparle du rôle de l'État, des Etats, de la gouvernance globale en attendant un gouvernement mondial, de régulation internationale à défaut de droit international. Avec ce paradoxe que le traditionnel « Etat providence », protecteur des faibles, a été remplacé par un « Etat amortisseur », sauveteur des banques. Deux ans après, on constate que rien n'a changé, avec une sorte de revanche des agences de notation, des fonds spéculatifs. Après l'Islande en 2008, cela a été le tour de Dubaï en 2009, et hier celui de la Grèce... Je ne veux pas ajouter d'autres États à la future liste pour ne pas être un prophète de malheur mais, récemment, un homme politique tenant du libéralisme a considéré qu'après la crise les États avaient voulu mettre au pas les marchés défailants alors qu'aujourd'hui ce sont les marchés qui remettent aux pas les États défailants. Dès lors, on retrouve la logique anarchique des mouvements spéculatifs qui cherchent à faire tanguer le navire et, au passage, on jette la justice sociale et les droits de l'Homme par-dessus bord.

De manière significative, un éditorialiste de la presse du matin, écrivait récemment: « *Tout part de cette erreur philosophique majeure que l'on doit à la Révolution française et au Siècle des lumières sur la juxtaposition des mots Liberté, Égalité et Fraternité* ». Au passage, l'éditorialiste critiquait la doctrine sociale de l'Église et prônait implicitement à un retour à Burke ou à Joseph de Maistre. « *Et c'est en partie à l'école démocrate chrétienne issue du Sillon que l'on doit la création de l'Organisation internationale du travail. Or cette institution a tenté, sans grand succès, d'imposer à la planète, il y a deux ans, une « Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable* ». Belle abstraction idéaliste, dans un monde où heureusement la majorité des revenus ne sont pas redistribués mais gagnés ». Le chroniqueur oublie seulement de préciser comment sont « gagnés » ces revenus dans un

système où l'argent va à l'argent. Paul Bouchet parlait avec fougue dans le débat de ce soir de « l'argent roi »...

Récemment encore, à une réunion du Comité économique social européen organisée à Florence sur l'exclusion sociale, un membre français du CESE considérait que le programme du Conseil national de la Résistance était aujourd'hui dépassé, que c'était quelque chose de vieilli, datant d'il y a 60 ans, et qu'il fallait s'adapter aux temps modernes, oubliant au passage que les valeurs du CNR sont « *les principes particulièrement nécessaires à notre temps* » qui constituent le préambule de la Constitution de 1946. Ce préambule réaffirmé en 1958 fait partie du bloc de constitutionalité placé sous la sauvegarde du Conseil constitutionnel. Vous savez que la première question prioritaire de constitutionalité (QPC) qui a été tranchée par le Conseil constitutionnel, a permis de revenir sur les lois de cristallisation des pensions des anciens combattants de l'armée française de nationalités africaines. On sait moins que le Comité des droits de l'Homme des Nations unies s'était prononcé dans ce sens dès 1989 dans l'affaire Guye en considérant que cette différence dans le régime des pensions était une discrimination fondée sur la nationalité.

Deux cents ans plus tôt, la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789 rappelait - c'est toujours bon de le relire - que « *L'ignorance, l'oubli et le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements* ». Les malheurs publics, la corruption des gouvernements... Tout est dit, aujourd'hui comme hier. L'un des rôles du Forum, c'est justement de lutter contre l'ignorance, de lutter contre l'oubli, de lutter contre le mépris des droits de l'Homme.

Il ne s'agit pas seulement d'un défi franco-français, avec une manière réductrice de poser les faux problèmes, ou de fausser les problèmes, comme avec les débats récents sur l'identité nationale, sur l'interdiction de la burqa ou sur la laïcité positive, et leur cortège de lois d'exception et de lois de circonstance, y compris un nouveau projet de loi sur l'immigration qui impose aux étrangers naturalisés de signer une « Charte des droits et des devoirs », contrairement à toute notre tradition nationale. C'est également un enjeu européen, avec le refus persistant des 27 membres de l'union européenne de signer et de ratifier la Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990, dans un contre-exemple de solidarité communautaire. Trop souvent l'harmonisation européenne tend à se traduire par un nivellement par le bas, comme on le voit avec l'extension de la rétention administrative prévue par le projet de loi précité, ainsi que la Commission nationale consultative des droits de l'homme la souligné dans un avis récent. On néglige trop l'autre Europe, celle du Conseil de l'Europe, avec ses instruments juridiques, comme la Convention européenne des droits de l'Homme, mais également la Charte sociale européenne révisée, désormais accessible aux plaintes collectives. Le 24 février 2010, le Comité européen des droits sociaux a ainsi pu prendre une décision contre la France constatant des discriminations dans la jouissance de l'exercice d'une activité lucrative (art.18), du droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale (art.30) et du droit au logement (art.31) à l'encontre de Roms.

A l'échelle mondiale, la crise n'a fait que renforcer l'espèce de schizophrénie internationale qui existe entre l'OIT et l'OMC. On n'a pas encore pris la mesure des conséquences sociales et politiques de la crise alimentaire et de l'endettement du Tiers monde, au moment où l'onde de choc de la crise mondiale renforce la tentation des délocalisations et du dumping social. Une anecdote symbolique suffira à illustrer cette contradiction fondamentale. Lorsque le GATT, qui est le précurseur de l'OMC, a récupéré à Genève, au bord du lac, les bâtiments de l'OIT qui avaient été construit dans les années vingt par Albert Thomas, les responsables du GATT ont fait murer un panneau qui était dans l'escalier d'honneur, afin de moderniser les lieux. Il s'agissait d'une mosaïque en faïence de Delft offerte par les syndicalistes néerlandais qui reproduisait le préambule du Statut de l'OIT figurant dans le traité de Versailles de 1919 : « *Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la justice sociale ; Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie*

*universelles sont mises en danger et qu'il est urgent d'améliorer ces conditions (...); Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leur propre pays». Heureusement, l'actuel directeur général Pascal Lamy, lors de nouveaux travaux à l'OMC, a fait réapparaître cette plaque et son témoignage fort. Il faut espérer que ce n'est pas seulement pour des questions esthétiques, d'autant que le panneau est assez kitch, mais que, de nouveau, les Etats membres de l'OMC pourront faire leurs les « *sentiments de justice et d'humanité* » qui étaient aux fondements de l'OIT en 1919, comme de l'ONU en 1945.*

La nouvelle crise doit entraîner la même prise conscience dans le droit fil des espoirs nés des révolutions du XIXème siècle, en soulignant le lien fort entre liberté politique et justice sociale. Il suffit pour s'en convaincre de relire un passage d'un grand discours de Jaurès à la Chambre des députés en 1895 qui s'applique parfaitement à l'état du monde et à nos débats sur les libertés politiques et les droits sociaux : « *Ce n'est pas seulement le développement des libertés politiques, c'est surtout le développement de la justice sociale qui abolira les iniquités de nation à nation, comme les iniquités d'individu à individu* ». Et en prônant « *un accord international des peuples* », Jaurès soulignait que c'était « *la mission que leur assigne l'histoire, que Chateaubriand leur indiquait déjà il y a un siècle, c'est-à-dire la libération définitive de la race humaine qui, après avoir échappé à l'esclavage et au servage - on est encore dans notre sujet - peut et doit échapper au salariat* ».

C'est peut-être un rêve, une illusion lyrique, une utopie juridique, mais ce sont des paroles qui résonnent très fortement, ici, à Nantes comme partout. Le droit international doit répondre à cette utopie fondatrice. Certes la Société des Nations, hier, et l'Organisation des Nations Unies aujourd'hui, ne sont encore qu'un pâle reflet de cet « accord international des peuples ». Mais n'oublions pas que ce sont les Etats membres eux-mêmes qui « *au nom des peuples des Nations Unies* » affirment la primauté des droits de l'Homme dès le préambule de la Charte de 1945 avant d'évoquer le « *progrès des droits de l'Homme* ». Kofi Annan dans son rapport *Pour une liberté plus grande* a rappelé que la paix, les droits de l'Homme et le développement constituent désormais les trois piliers des Nations Unies. Mais ce mandat impératif ne concerne pas seulement les Etats, il s'adresse à « *tous les individus et tous les organes de la société* ». La réponse doit venir de chacun de nous, en tant que citoyens du monde. Pour répondre à l'ignorance des droits de l'Homme par la vigilance. A l'oubli des droits de l'Homme par la responsabilité. Au mépris des droits de l'Homme par la solidarité.

Merci à tous.

Emmanuel DECAUX, Président du Secrétariat permanent international *Droits de l'Homme et gouvernements locaux* Nantes – Pays de la Loire.